

FONDATION INSTITUT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES (IDDRI)

Fondation

41 RUE DU FOUR,

75006 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FONDATION INSTITUT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES (IDDRI)

Fondation

41 RUE DU FOUR,

75006 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux administrateurs de la fondation INSTITUT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES (IDDRI)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation INSTITUT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES (IDDRI) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la dérogation à une principe prescription comptable, exposée dans la note de l'annexe "principales règles et méthodes comptables", relative à la comptabilisation en produits d'exploitation des revenus générés par des actifs financiers nantis (bons à moyen terme).

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 mars 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Présentation

Présentation de l'entreprise

1. Objet social

La Fondation a pour but de développer et promouvoir des travaux de recherche dans le domaine de la gestion des problèmes globaux d'environnement (...) et de la gouvernance internationale (...), de mettre en œuvre des recherches utiles pour la conduite d'une réflexion stratégique et prospective dans le domaine du développement durable, de concert avec les administrations, la communauté scientifique, les entreprises et milieux associatifs et syndicaux, et de renforcer les communautés scientifiques qui travaillent sur ces thèmes.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les activités listées ci-dessus sont mises en œuvre dans le cadre de nos programmes et initiatives avec le soutien des équipes communication et administrative.

- 4 programmes de recherche :
 - climat,
 - gouvernance du développement durable,
 - océan
 - biodiversité et écosystèmes
- 3 initiatives à haut niveau d'impact :
 - Trajectoires de décarbonation profonde
 - Renouveler les politiques européennes alimentaires, agricoles et rurales
 - Modes de vie en transition

3. Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Des actions complémentaires à nos programmes de recherche :
 - l'octroi de bourses d'études,
 - le financement de travaux de recherche,
 - l'organisation de conférences, colloques et ateliers
 - l'organisation d'appels à propositions,
 - la publication d'ouvrages,
 - tout autre moyen contribuant à la réalisation des objectifs de la fondation
- Ressources humaines :

Pour mener à bien nos projets, nous comptons une équipe de 41 ETP dont 4 ETP à l'administration, 4 à la communication, 5 au comité de direction et 28 personnels de recherche

La masse salariale passe de 3 227 K€ pour 38 ETP en 2020 à 3 346 K€ pour 40 ETP en 2021, soit un salaire moyen constant.

- Autres moyens/dépenses engagées

La communication est un moyen important pour promouvoir nos actions et les objectifs de nos programmes. A ce titre 180 K€ de frais de communication en légère augmentation par rapport à 2020 avec une reprise progressive des missions et conférences malgré la crise sanitaire.

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :		31/12/2021	31/12/2020
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		13 290	13 290		4 430
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31				
	Terrains					
	Constructions		74 149	50 585	23 564	17 621
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	Immobilisations corporelles en-cours					
	Avances et acomptes					
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total (I)			87 439	63 875	23 564	22 051
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours	32				
	CRÉANCES					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés		131		131	
	Créances reçues par legs ou donations	34				
	Autres créances		7 415 385		7 415 385	5 697 000
DIVERS						
	V.M.P		12 500 000		12 500 000	12 500 000
	Instruments de trésorerie	35				
	Disponibilités		3 677 137		3 677 137	2 454 735
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance	36	186 105		186 105	180 485
	Total (II)		23 778 758		23 778 758	20 832 219
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	36				
	Ecarts de conversion actif (V)		2 405		2 405	9 511
TOTAL GENERAL (I à V)			23 868 601	63 875	23 804 726	20 863 781

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres		550 691	550 691
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	40		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		513 882	492 011
	Autres			
	Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		4 091	21 872	
	Situation nette (sous total)		1 068 665	1 064 574
Fonds propres consommables		1 432 738	1 432 738	
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées				
		Total (I)	2 501 403	2 497 311
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	41		
	Fonds dédiés			
		Total (II)		
PROVISIONS	Provisions pour risques	42	969	7 787
	Provisions pour charges			
			Total (III)	969
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		12 500 000	12 500 000
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		590 640	380 993
	Dettes des legs ou donations	43		
	Dettes fiscales et sociales		296 544	346 458
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		3 024 934	2 569 399
Instrument de trésorerie				
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	44	4 885 383	2 561 816
		Total (IV)	21 297 500	18 358 666
Ecarts de conversion passif	(V)	44	4 854	17
		TOTAL GENERAL (I à V)	23 804 726	20 863 781

COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2021	31/12/2020	
Nombre de mois de la période		12	12	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations			
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)			
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation			
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50		
	Mécénats		425 000	500 000
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières		2 042 037	1 497 565
Autres				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		18 601	17 447	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		2 236 886	2 094 416	
Total des produits d'exploitation (I)		4 722 524	4 109 427	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		1 465 932	932 601
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		223 873	232 556
	Salaires et traitements	51	2 123 602	2 024 183
	Charges sociales		884 972	858 894
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		15 990	14 786
	Dotations aux provisions			
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		25 891	14 183
Total des charges d'exploitation (II)		4 740 260	4 077 203	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-17 735	32 224	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	53	1 979	1 857
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		7 787	
	Différences positives de change		16 880	31 390
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (III)		26 646	33 247	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		969	7 787
	Intérêts et charges assimilées	54		
	Différences négatives de change		5 850	35 813
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (IV)		6 819	43 600	
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		19 827	-10 352	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		2 091	21 872	

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55	2 000	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (V)		2 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VI)			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			2 000	
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)			4 751 170	4 142 675
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			4 747 079	4 120 803
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)			4 091	21 872

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits	Bénévolats			
	Prestations en nature		113 350	112 000
	Dons en nature			
	Total		113 350	112 000
Charges	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
	Personnel bénévole		113 350	112 000
	Prestations en nature			
	Total		113 350	112 000

Annexe

Note 10 - Faits caractéristiques

Faits marquants de l'exercice 2021

2021 a été la deuxième année de crise sanitaire liée à la Covid 19, l'organisation mise en place dès 2020 a permis à la Fondation de poursuivre ses activités dans de bonnes conditions. La Charte de télétravail a été revue pour mettre en place 2 jours de télétravail sur une base volontaire.

Le budget prévisionnel fixé à 4,6M€ était basé sur une hypothèse de reprise progressive des missions et d'organisation de séminaires/conférences en présentiel. Cette reprise ne s'est faite qu'en toute fin d'année, entraînant une sous dépense des budgets initialement prévus.

On constate par ailleurs une augmentation importante des dépenses de prestations de service liée à l'extension des travaux de recherche en réseau en particulier dans le cadre de l'initiative *Deep decarbonisation Pathways (DDP)*, qui reçoit d'importants financements dédiés à financer les travaux d'experts partenaires dans le monde. Compte tenu du succès de cette approche en réseau du DDP mais aussi plus récemment de l'initiative Politique agricole et alimentaire européenne, cette tendance pourrait se poursuivre dans les années qui viennent.

Notons enfin un faible recours au Labex. En effet dans la perspective de la fin du financement IDGM (prêt de l'AFD) en 2023, il a été décidé de garder ce financement pour faire face à une éventuelle baisse budgétaire à partir de 2023.

Engagements IDGM et IDGM+ 2022		Principaux financeurs complémentaires	
Programme Biodiversité et écosystèmes	350 000 €	OFB, Ministère environnement Suisse, ECF	
Programme Climat	420 000 €	Ademe, CDC, ECF, AFD, DG Clima, Laudes Foundation	
Programme Gouvernance du DD	350 000 €	Ademe, AFD, ECF, ETTG/Gates	
Programme Océan	250 000 €	OFB, FFEM, IKI/BMUB, PROG Forum, Fond ^o Prince Albert II	
Initiative Politiques européennes agricoles	150 000 €	H2020, ECF, OFB, MTES, MAA, Ademe, CDC. Fondations: Carasso, Porticus, Bosch Stiftung, Terres Solidaires	
Initiative Relever l'ambition climat	100 000 €	Michelin, Ademe, FFEM, AFD, IKI/BMUB, IADB, Banque Mondiale, EuropeAid,	
Initiative Modes de vie en transition	120 000 €	Ademe, ECF	
TOTAL	1 740 000 €		

Les budgets prévisionnels permettent d'obtenir le détail des montants indiqués ci-dessus.

Ce tableau représente la part des activités Idgm non financées sur projets (coûts indirects inclus).

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

1.Changement de méthode comptable

Néant

2. Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

4. Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

La comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;

la comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;

la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Dérogations à une prescription comptable

Pour des raisons de règles comptables, les intérêts de ce placement du prêt nanti accordé par l'AFD ont été jusqu'en 2018 comptabilisés en produits financiers mais **ceux-ci doivent être entendus comme des produits d'exploitation en tant que ressources du projet.**

Aussi à ce titre, il est pertinent d'appliquer l'article L.123-14 du code de commerce **qui prévoit l'application de dérogations au plan comptable :**

« Si, dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat, il doit y être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise. »

Ces dérogations ne peuvent être appliquées que dans **des circonstances tout-à-fait exceptionnelles et justifiées, ce qui est le cas ici.**

En effet, l'AFD se positionne clairement en financeur de l'activité de l'IDDRI, plus spécifiquement les **charges de fonctionnement d'exploitation** de la fondation. Le moyen utilisé par l'AFD pour financer la fondation, à savoir un prêt nanti, ne doit pas remettre en cause le "sens " du financement et sa réelle nature, à savoir l'exploitation.

L'article 2 de la convention de financement liant l'AFD à l'IDDRI précise d'ailleurs « L'emprunteur s'engage à ce que les fonds soient **exclusivement affectés à la constitution de l'ACTIF NANTI dont les revenus reviendront à l'EMPRUNTEUR pour être affectés à la couverture des charges annuelles de l'IDGM** ». L'AFD aurait pu choisir d'autres modalités de financement plus classiques telles que le versement de subventions en particulier. **Ces financements auraient alors été comptabilisés en produits d'exploitation.**

Le choix du mode de financement de la fondation par l'AFD lui est propre. Le prêt nanti accordé permet ainsi le financement de l'IDDRI en tenant compte des propres contraintes de fonctionnement de l'AFD (institution bancaire). Il vise aussi à pérenniser dans le temps les revenus de l'IDDRI, afin de **couvrir une partie de ses charges d'exploitation chaque année** sur la durée du financement accordée (15 ans).

Il s'agit donc de produits financiers (proche d'un abandon de revenus ou d'un usufruit) issus de l'allocation d'un patrimoine. **Afin de présenter un résultat d'exploitation plus fidèle à l'objectif du financeur et à la réalité des équilibres économiques des activités de la fondation, il a donc été décidé de reclasser les produits financiers en produits d'exploitation.**

Depuis l'exercice 2018, le revenu du prêt de l'AFD est donc comptabilisé en produits d'exploitation permettant par ailleurs d'avoir une présentation des comptes identiques à la FERDI, bénéficiaire du même prêt.

Par ailleurs, conformément à l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, nous avons considéré que cette **contribution sans contrepartie et valorisée dans la convention liant l'IDDRI et l'AFD (EPIC)** pouvait être qualifiée de **subvention d'exploitation**.

Note 31 - Immobilisations

Les mouvements sur les comptes d'immobilisations concernent exclusivement le poste des immobilisations informatiques :

- Acquisitions : 17 503€
- Mises au rebut : 25 524 €

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	13 290			13 290
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	13 290			13 290
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	82 218	17 503	25 572	74 149
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	82 218	17 503	25 572	74 149
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total				
Total général	95 508	17 503	25 572	87 439

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	64 597	11 560	25 572	50 585
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	64 597	11 560	25 572	50 585
Total général	64 597	11 560	25 572	50 585

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 13 290	+	+ 13 290
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 13 290	=	= 13 290

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 82 218	+ 64 597	+ 17 621
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 17 503		+ 17 503
Dotations de l'exercice		+ 11 560	- 11 560
Cessions ou mises hors service	- 25 572	- 25 572	-
Valeur en fin d'exercice	= 74 149	= 50 585	= 23 564

Modes et durées d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Nature de l'immobilisation	Amortissement	Durée amortissement
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Détail des acquisitions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
Installations techniques matériel et outillages industriels			
INMAC 4HP+6ECRANS	4 032		
APLE MAC MAS	1 224		
APPLE MAC PMA	1 466		
INMAC 5HP+STATIONS	5 340		
IMPACT FRANCE MICROS	5 441		
Total	17 503		
Total général	17 503		

Détail des cessions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
Installations techniques matériel et outillages industriels			
sieges synchro plus bleu	0		
siege ergoforme noir	0		
misco ordinateur LD	0		
misco ordinateur lut	0		
misco ordinateur lt	0		
hp600 d	0		
fsc-mac book air	0		
misco- hp elite book	0		
misco-hp elite book	0		
misco-elite book + hp desk	0		
misco-elite book	0		
misco-4 mbp	0		
misco-mbp	0		
misco-hp elite	0		
Total			
Total général			

Note 32 - Stocks

La structure ne possède aucun stock significatif.

Note 34 - Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1. Subventions

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

2. Tableau des subventions, concours publics et contributions fin

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne/Monde	Etat	Collectivités territoriales	Autres	EPIC
Concours publics					
Subvention d'exploitation	275 052,02	1 363 607,97			597 350,00

3. Mécénat

Le mécénat est **un soutien financier** ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature

Le montant du Mécénat 2021 s'élève à : 425.000 €

4. Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme **un produit non lié à la générosité** du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Le montant des contributions financières 2021 s'élève à : 2 042 037,38€

Note 35 - Divers

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du CMP (coût moyen pondéré). Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

À la clôture de l'exercice, la fondation possède :

- § un Bon à terme négociable à capital garanti (4 250 000 €) à échéance du 28/03/2023 dont le taux de rendement varie de 77% des performances d'un index de référence à 4% par an,
- § un Bon à terme négociable à capital garanti (8 250 000 €) à échéance du 28/03/2023 dont les intérêts sont versés chaque année en fonction de taux déjà fixés allant de 5,08% à 5,28 %.

Aucune plus ou moins-value potentielle n'est donc constatée à la clôture de l'exercice.

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Engagement en matière d'indemnités de départ en retraite

Les indemnités de fin de carrière ne donnent pas lieu à une provision et sont présentés dans la note 60 "Autres informations : engagements hors bilan".

Note 43 - Dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an hormis un prêt accordé par L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD).

Ce prêt a été accordé à la Fondation IDDRI sur les bases suivantes :

- Montant : 12 500 000 €
- Intérêt : le prêt est consenti sans intérêts
- Durée du prêt : Remboursable in fine au bout de 15 ans à la date anniversaire en une seule échéance du capital
- Nantissement : La Fondation IDDRI s'est engagé à garantir sous forme d'ACTIF NANTI le paiement à bonne date du crédit.

Les revenus des fonds nantis déposés reviendront à la Fondation IDDRI pendant toute la durée du prêt. Ces fonds sont enregistrés comptablement enregistrés en autres produits car ils contribuent à financer les charges d'exploitation. Ils sont ainsi assimilés à une subvention d'exploitation.

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	12 500 000		12 500 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Total	12 500 000		12 500 000	

Note 44 - Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PCA CONVENTION ECF AGROECOLOGIE UE	01/01/2022		23 333		
PCA CONVENTION PORTICUS AGRI	01/01/2022		156 667		
PCA CONVENTION H2020 PATHWAYS AGRI	01/01/2022		513 859		
PCA CONVENTION FPH ATYFA 2021-2023	01/01/2022		40 000		
PCA PROJET OFB 2022 TYFA	01/01/2022		80 000		
PCA COOPERATION AGRICOLE 2022	01/01/2022		19 245		
PCA CONVENTION FDF TRANSITION JUSTE	01/01/2022		70 000		
PCA CONVENTION EDFE AFOLU AGRI	01/01/2022		7 925		
PCA CONVENTION ECF AGROECOLOGIE FR	01/01/2022		95 000		
PCA CONVENTION OFB LA GAZETTE	01/01/2022		1 600		
PCA CONVENTION OFB 2021 CBD	01/01/2022		20 000		
PCA CONVENTION M. SUISSE COP15 BIOD	01/01/2022		30 000		
PCA MECENAT DANONE 2021-2022	01/01/2022		25 000		
PCA MECENAT SUEZ 2021-2022	01/01/2022		25 000		
PCA CONV. ADEME 2018 SENEGAL VERS H	01/01/2022		10 000		
PCA ECDPM GATES 2021-2022	01/01/2022		20 226		
PCA ECF CONVENTION ALIMENTATION	01/01/2022		15 850		
PCA PROJET OFB 2022 HTE MER	01/01/2022		17 000		
PCA PROJET OFB 2022 OCEANS CBD	01/01/2022		17 000		
PCA CONVENTION ECF INTER BIODIV	01/01/2022		1 100		
PCA CONVENTION ECF INTER TRADE	01/01/2022		1 020		
<i>A reporter</i>			1 189 824		

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
<i>Report</i>			1 189 824		
PCA CONVENTION ECF INTER GOV	01/01/2022		4 200		
PCA CONVENTION ADEME 2018 1.5 INDUS	01/01/2022		12 000		
PCA CONVENTION ECF INTER CLIMAT	01/01/2022		14 816		
PCA CONVENTION IEEP FAIR GREEN NRJ	01/01/2022		28 700		
PCA CONVENTION FEM 2022-2023_TRANS	01/01/2022		180 000		
PCA CONVENTION WRI LTS PHASE PREPA	01/01/2022		51 085		
PCA CONVENTION OCDE LTS RUSSIE	01/01/2022		348 872		
PCA CONVENTION IDB LAC LTS	01/01/2022		12 985		
PCA CONVENTION WB LTS	01/01/2022		19 128		
PCA CONVENTION H2020 NDC ASPECTS	01/01/2022		507 289		
PCA PROJET ECF PFTRANS PLATFORM	01/01/2022		462 752		
PCA PROJET ECF PFTRANS PLATFORM	01/01/2022		31 877		
PCA CONVENTION AFD DDPP SENEGAL IDD	01/01/2022		354 800		
PCA ECDPM COPAR SDGS	01/01/2022		5 000		
PCA CONVENTION PROJET EUROPAID-IDDR	01/01/2022		572 851		
PCA CONVENTION PROJET AFD DDPP NIGE	01/01/2022		270 225		
PCA CONVENTION PROJET ADEME DDPPACT	01/01/2022		11 404		
PCA PROJET IKI OCEANS	01/01/2022		85 690		
PCA PROJET IKI CLIMAT	01/01/2022		119 583		
PCA PROJET SPIPA	01/01/2022		28 960		
PCA PROJET LABEX	01/01/2022		498 915		
PCA PROJET LABEX	01/01/2022		74 427		
		Total	4 885 383		

Note 53 - Produits financiers

Les produits financiers sont constitués :

- Gains de change : 16 879,71 €
- Produits sur livret : 1978,80 €

Note 55 - Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la fondation mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en regard à leurs montants.

Note 56 - Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la fondation mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Note 60 - Autres informations

Engagements financiers donnés

Dans le cadre de la convention d'ouverture de crédit signée avec l'AFD le 20/09/2007, la structure s'est engagée à garantir le prêt de 12 500 K€ qui lui a été accordé par un ACTIF NANTI d'une valeur identique.

Engagements financiers reçus

La structure n'a bénéficié d'aucun engagement en sa faveur.

IDGM

1- Le projet IDGM, incluant une grande partie des programmes de l'Iddri (hors activités portant sur les questions urbaines et la transition énergétique en France), qui est financé par le placement des fonds mis à disposition par l'Agence Française de Développement (12,5 M€) et par les autres financeurs de l'Iddri (ministères, entreprises, fondations philanthropiques, Commission européenne, etc.), est un projet dont la durée est celle du prêt soit 15 années à compter du 25 mars 2008.

La convention d'ouverture de crédit prévoit que l'Iddri s'engage à respecter un ratio de 28% entre frais de structure et charges opérationnelles afin de réserver la plus grande part des ressources au financement des activités de recherche, de valorisation et d'expertise.

Pour des raisons de règles comptables, les intérêts de ce placement sont comptabilisés non en produits financiers mais en produits d'exploitation en tant que ressources du projet.

2- Cette dynamique financière de l'IDGM a été complétée par des fonds du Grand Emprunt avec l'obtention en 2011 d'un projet LABEX (Laboratoire d'Excellence) nommé IDGM+, et doté de 10 millions d'euros sur 8,66 ans, associant l'Iddri, la Ferdi et le Cerdi.

Une convention de préfinancement entre l'ANR et la Ferdi a été signée le 25 juillet 2011. La date de commencement du projet et de prise en compte des dépenses est fixée au 13 avril 2011. La Ferdi a été nommée partenaire coordinateur du projet ; à ce titre, elle reçoit et gère les fonds et les transfère aux autres partenaires conformément à des conventions de reversement.

La convention de reversement avec l'Iddri a été signée le 23 septembre 2011 et prévoit l'attribution de 35% du financement reçu au titre de la convention de préfinancement, soit un total de 3,5M€. La totalité de la convention a été enregistrée en comptabilité, un Produit constaté d'avance est enregistré chaque année pour reporter le solde du financement sur les années suivantes jusqu'à utilisation totale des fonds, initialement prévue le 12 décembre 2019, la date de fin a été reportée en 2017 au 31 décembre 2022 par voie d'avenant.

Spécificités

Par ailleurs, la fondation bénéficie de la mise à disposition gracieuse de personnel du CIRAD à hauteur de 1 ETP valorisés à 113 350 €.

En dehors de ces éléments, la fondation ne bénéficie pas de :

- la mise à disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations.
- la prise en charge de certaines dépenses

Engagement en matière d'indemnités de départ en retraite

Le calcul de l'indemnité de départ en retraite n'a pu être actualisé sur l'exercice en raison d'un problème technique, de fait nous maintenons dans l'annexe l'information portée en 2021.

Au moment du départ à la retraite de chacun de vos salariés, votre entreprise est tenue de lui verser des indemnités appelées « Indemnités de Fin de Carrière » ou encore « Indemnités de Départ à la Retraite ».

Le montant de ces indemnités peut résulter indifféremment de :

- la convention collective à laquelle l'entreprise est rattachée,
- l'accord collectif d'entreprise,
- des contrats individuels de travail.

A défaut, l'accord interprofessionnel du 10 décembre 1977, rendu obligatoire par la loi dite de « mensualisation » du 19 janvier 1978, fixe un minimum légal, variable pour chaque salarié en fonction du montant de son dernier salaire et de son ancienneté dans l'entreprise.

L'article L123-13 du code du commerce impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, et d'en inscrire le montant en annexe de son bilan.

Hypothèses retenues pour l'évaluation :

- Les départs à la retraite sont à l'initiative des salariés.
- Paramètres économiques :
 - L'augmentation annuelle des salaires est de 1%.
 - Le taux d'actualisation est de 0,95%.
- Paramètres sociaux :
 - Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 62 ans.
 - Le taux de rotation retenu est de 17,5% par an jusqu'à 55%, 0% au-delà
 - Le taux de charges sociales patronales retenues est de 58% (incluant la taxe sur les salaires).
- Paramètres techniques :
 - La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2012-2014
 - La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

Compte tenu de ces hypothèses le montant des engagements en matière indemnités de fin de carrière s'élève à 10 794 €.

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	38	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Total	39	

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	131	131	
Autres créances	7 415 385	7 415 385	
Totaux	7 415 516	7 415 516	

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	12 500 000		12 500 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	590 640	590 640		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	296 544	296 544		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 024 934	3 024 934		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	4 885 383	4 885 383		
Total	21 297 501	8 797 501	12 500 000	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	7 787	969	7 787	969
Dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en cours				
Sur usagers et comptes rattachés				
Sur comptes financiers				
Autres dépréciations				